

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Beauvais
Canton de MERU



Commune de Bornel

Rue de l'Eglise
60640

Téléphone : 03 44 08 50 13
Télécopie : 03 44 08 41 11

COMPTE RENDU OFFICIEL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le CINQ SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur TOSCANI Dominique, Maire de Bornel.

M. MARANDET Cyrille. Maire délégué d'Anserville.

M. BLANCHARD Michel (Bornel). Mme FOUGERAY Raymonde (Bornel). Mme CAMPAGNARO Alice (Fosseuse). M. DUVAL Georges (Bornel). M. LEMOINE Jean Jacques (Bornel). Mme CABOCHE Martine (Anserville). M. PIGEON Emmanuel (Bornel). Mme TOSCANI Christiane (Bornel). Mme CASTEUR Pascale (Fosseuse). Mme PICANT Delphine (Bornel). M. GONTIER Patrick (Bornel). Adjoints.

Mme LE CORRE Sandrine (Bornel). M. LE TROADEC Pierre (Bornel). M. FORET Frédéric (Bornel). Mme LECUE Carole (Bornel). M. PRUNIER Thierry (Bornel). Conseillers municipaux délégués.

M. LECOMTE Henri (Bornel). Mme CANTRELLE Elisabeth (Bornel). Mme. TREMIER Brigitte (Bornel). M. MUTEL Jean-Robert (Bornel). Mme. VALMY Sudaroli (Bornel). Mme LE RENARD Christel (Bornel). Mme DONIUS Marie-Laure (Bornel). Mme ORGER Annie (Bornel). M. DRINGOT Fabrice (Bornel). Mme LEFRANC Claudine (Fosseuse). M. PILLAC Patrice (Fosseuse). M. RAVINDIRANE Ravi (Fosseuse). Mme CHEVALIER Céline (Fosseuse). Mme LEMAÎTRE Yvette (Fosseuse). M. FORTUNE Patrick (Fosseuse). M. ACOULON Dominique (Anserville). Mme GATINEAU Sandrine (Anserville). M. DUVAL Eddy (Anserville) formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs : M. MAYOT Jean-Pierre (Fosseuse) à Mme CAMPAGNARO Alice (Fosseuse). M. PRUVOT Joël (Fosseuse) à M. FORTUNE Patrick (Fosseuse). M. LAMBERTS Lucien (Anserville) à M. MARANDET Cyrille (Anserville). M. MONTAGNE Gérard (Fosseuse) à Mme LEMAÎTRE Yvette (Fosseuse). Mme THOMAS BANSSE (Bornel) à Mme ORGER Annie (Bornel). M. NAUCHE Hugo (Bornel) à M. LECOMTE Henri (Bornel). Mme MENOT Edith (Anserville) à Mme CABOCHE Martine (Anserville).

Absents excusés : M. PETITJEAN-LUCAS (Anserville). M. DELAITE Philippe (Fosseuse). . Mme CESPEDES Lidwine (Fosseuse). M. ZAMMARCHI Patrick (Bornel). M. KUSNIK Jean-François (Anserville).

Absents : Mme JAKIEL Annie (Bornel). M. DEMONTIERS Philippe (Fosseuse). M. RUMIGNY Dominique (Fosseuse). M. VIGNEUX Denis (Anserville). M. DAM Franck (Anserville).

Secrétaire de séance : Madame Sandrine LE CORRE a été élue secrétaire.

N°2017/075

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC d'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des activités péri-éducatives, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du pôle jeunes –

Avenant n° 1 relatif à la prise en compte de la réglementation relative aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

: - :- :- :- :-

Vu l'article 55 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu l'article 36 du Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et plus particulièrement son point 1,

Vu l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la décision n° 2017/036 en date du 10/08/2017 relative à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire dès la rentrée 2017 - 2018,

Considérant le contrat de délégation du service public d'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des activités péri-éducatives, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du pôle jeunes notamment ses articles 2.3 et 8.5 et annexes 11 et 12,

Considérant l'adaptation nécessaire des services post et péri-scolaires ainsi que ceux du centre de loisirs des mercredis que doit assurer le délégataire,

Considérant le projet d'avenant n° 1 proposé par l'Association ILEP,

Considérant l'annexe à la délibération permettant d'apprécier l'augmentation du montant global du contrat de concession,

: - :- :- :- :-

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des activités péri-éducatives, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du pôle jeunes a pris effet le 1^{er} septembre 2017 entre la commune et l'Association ILEP et qu'il s'achève le 31 août 2021.

Lors de la phase de négociation du contrat avec les entreprises candidates, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié et il avait donc été prévu de pouvoir modifier le contrat en cas de choix de la collectivité de revenir à la semaine de 4 jours.

Ainsi, le projet d'avenant n° 1 a pour objet la prise en compte contractuelle de ce contexte réglementaire, du choix de la collectivité et de son incidence sur l'économie du contrat qui avait été estimée lors de la phase de négociation.

Monsieur le Maire présente à ces fins le projet d'avenant n° 1 et le porte à la connaissance du Conseil Municipal.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 relatif à la prise en compte de la réglementation relative aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

: - : - : - : - : -

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/09/2017

Objet : Délégation du service public d'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des activités péri-éducatives, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du pôle jeunes - Avenant n° 1 relatif à la prise en compte de la réglementation relative aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Contrat initial

Produit annuel CEP	Date d'effet	Date de fin	Durée (an)	CA cumulé
735 227,00	01/09/2017	31/08/2021	4,00	2 940 908,00

Projet d'avenant (en valeur de base du contrat)

	Produit annuel	Date d'effet	Date de fin	Durée (an)	CA cumulé
1	738 695,00	01/09/2017	31/08/2021	4,00	2 954 780,00

% augmentation CA initial :	0,47
-----------------------------	------

Le montant de la modification proposée par l'avenant n° 1 représente donc **0,47%** du montant du contrat de concession initial

